



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DU LAC D'ANNECY

225 Route de Sales – 74410 Saint-Jorioz

OBJET DE LA CONSULTATION :

Fourniture de Défibrillateurs Automatisés Externes avec boîtiers muraux, kits de premier secours et lots de signalétiques extérieurs

A RETOURNER AVANT LE 18 avril A 12 HEURES

Adresser à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy
225 Route de Sales – 74410 Saint-Jorioz

1. DESCRIPTIF

Le présent marché porte sur :

La fourniture de Défibrillateurs Automatisés Externes avec boîtiers muraux, kits de premiers secours et lots de signalétiques extérieurs selon les caractéristiques suivantes :

Défibrillateur semi automatique

- Onde biphasique (150 Joules – adulte).
- Instructions sonores et visuelles claires.
- Electrodes pré-connectées.
- Mode pédiatrique (identification des électrodes).
- Un jeu d'électrodes de défibrillation adulte.
- Un jeu d'électrodes enfant.
- Analyse du rythme cardiaque.
- Aide de l'utilisateur à la Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP).
- Choc délivré sous contrôle de l'utilisateur.
- Sacoche de transport.
- Manuel d'utilisation.
- Pile longue durée (4 ans en veille).

Boîtier mural chauffé pour une installation extérieure

- Corps en matière résistant aux chocs.
- Veilleuse de nuit.
- Alarme d'ouverture du boîtier.
- Chauffage du boîtier (maintien hors gel).
- Alimentation secteur basse tension (transformateur 220V/24V fournis).
- Système de fixation murale.
- Scellé de sécurité plastique.

Kit de premiers secours

- Paire de gants usage unique.
- Ciseau de dégagement.
- Rasoir.
- Masque de ventilation.
- Compresse alcoolisée.

Lot de signalétique extérieure

- Conforme à l'arrêté du 16/08/2010.
- Panneau extérieur aluminium 27x40 cm "DAE".
- Panneau extérieur aluminium 10x30 cm "FLECHE A GAUCHE".
- Panneau extérieur aluminium 10x30 cm "FLECHE A DROITE".
- Panneau extérieur aluminium 27x40 cm "SITE EQUIPE D'UN DEFIBRILLATEUR..." .

2. GARANTIE

- Les défibrillateurs seront garantis 5 ans.
- Les boîtiers et accessoires seront garantis 1 an.

La première vérification annuelle sera à la charge du fournisseur.

3. PROCEDURE

La présente consultation est lancée par procédure adaptée suivant l'article 28 du code des marchés publics et selon la procédure du groupement de commandes publiques définie à l'article 8 dudit code.

Elle est lancée en vue de répondre aux besoins des différentes collectivités adhérentes au groupement de commandes.

Après l'attribution du marché, chaque collectivité gèrera indépendamment sa commande.

La coordination du groupement de commande est assurée par le Président de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy.

4. REPARTITION DES BESOINS

La présente consultation relative au groupement de commandes permet de satisfaire les besoins de :

- la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (2 défibrillateurs et accessoires)
- la Commune de Saint-Jorioz (1 défibrillateur et accessoires)
- la Commune de Sevrier (1 défibrillateur et accessoires)
- la Commune de Duingt (1 défibrillateur et accessoires)
- la Commune de Saint-Eustache (1 défibrillateur et accessoires)
- la Commune d'Entrevernes (1 défibrillateur et accessoires)

5. LOTS - VARIANTES

- Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.
- Les variantes ne sont pas autorisées.

6. COCONTRACTANTS

Personne publique : Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy

Représentée par Monsieur André CORBOZ

En sa qualité de Président de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy

Contractant :

SOCIETE :

Représentée par :

En sa qualité de :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

N° SIREN/SIRET :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° et lieu d'inscription au Registre du Commerce :

7. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Ci-jointes :

- La lettre du candidat (DC1)
- La déclaration du candidat (DC2)

Il est rappelé que l'offre ne pourra être examinée qu'après vérification par les Services de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy de la présence de ces documents complétés et signés

8. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère conformément aux dispositions de l'article 53 du code des marchés publics en fonction des critères pondérés suivants :

Libellé	%
1 - Prix des fournitures	60
2- Valeur technique et références du matériel proposé	40

1. Critère quantitatif financier (prix des fournitures) :

La proposition la moins chère (hors offre jugée anormalement basse) obtiendra la note maximale de 20/20.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante :

$$\text{Note} = 10 + \left\{ \left(\frac{\text{Estimation - offre entreprise}}{\text{Estimation - offre moins disante}} \right) \times 10 \right\}$$

Les propositions d'un coût supérieur à l'estimation du maître d'œuvre auront la note 0.

2. Critère qualitatif (valeur technique et références des fournitures) :

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base du mémoire justificatif du candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 20/20.

Note finale :

Les notes obtenues pour les deux critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante:

$$\text{Note finale} = \text{note critère n°1} \times 60\% + \text{note critère n°2} \times 40\%$$

9. PRIX

Les fournitures seront rémunérées selon les quantités de la liste des prix ci-après :

N° PRIX	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE (€ Ht)	QUANTITES	TOTAL (€ HT)
1	Fourniture de Défiibrillateur Automatisé Externe - semi automatique -		7	
2	Boitier mural chauffé		7	
3	Kit de premier secours		7	
4	Lot de signalétique extérieure		7	

MONTANT TOTAL HT	
MONTANT DE LA TVA (19.6%)	
MONTANT TOTAL TTC	

Montant TTC arrêté en lettres :

.....

Le délai de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

10. MODALITES DE PAIEMENT

Les factures seront envoyées à chaque collectivité, en fonction de leurs besoins définis à l'article 3.

Les fournitures, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés par le budget de:

- la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, pour le lot définissant ses besoins propres,
- la Communes de Saint-Jorioz, pour le lot définissant ses besoins propres,
- la Communes de Sevrier, pour le lot définissant ses besoins propres,

- la Communes de Duingt, pour le lot définissant ses besoins propres,
- la Communes de Saint-Eustache, pour le lot définissant ses besoins propres,
- la Communes d'Entrevernes, pour le lot définissant ses besoins propres,

Les sommes dues au fournisseur ou groupement de fournisseurs seront payées au moyen d'un mandat administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

11. DELAI D'EXECUTION - LIVRAISON

Le délai de livraison ne pourra excéder 6 semaines à partir de la date de notification de l'ordre de service.

Les stipulations du Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services sont seules applicables en ce qui concerne les prolongations de délai de livraison et les pénalités de retard de livraison des fournitures.

12. PIECES DU MARCHÉ

Pièces à retourner à la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy complétées, datées et signées :

- la lettre de candidature (DC1)
- la déclaration du candidat (DC2)
- la présente lettre d'offre
- le mémoire technique

13. RENSEIGNEMENTS

Pour toute information complémentaire :
Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy
M. Lionel CHAPPUIS - Tél : 04 50 68 54 43 - Email : lionel.chappuis@ccrgla.fr

Je m'engage à honorer la commande objet du marché dans les conditions définies ci-dessus.

A
Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »